Envoyé en préfecture le 27/11/2025
Reçu en préfecture le 27/11/2025
Publié le
ID : 035-213502644-20251127-2025_113-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département
Ille-et-Vilaine

Arrondissement de
Vitré

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Saint-Didier

Séance du 25/11/2025

Date de la convocation
21/11/2025

Date d'affichage
21/11/2025

Nombres de membre
Afférents au conseil municipal : 15 Présents : 12 Votants : 15

A l'unanimité
Pour : 15 Contres : 0 Abstentions : 0

Réf	2025-113

L'an 2025, le 25 novembre à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur JOUAULT Joseph, Maire.

Présents : M. JOUAULT Joseph, Maire, M. EON Jonathan, M. BLANCHET Jacques, Mme, M. SINOQUET Vincent, Mme RUBION Régine, M. BLANDEL Philippe, M. FONTENEAU Damien, Mme POULAIN Justine, M. DAVID Patrice, M. VIEL Dimitri, M. SORRE Bertrand, Mme SABATIER Nathalie

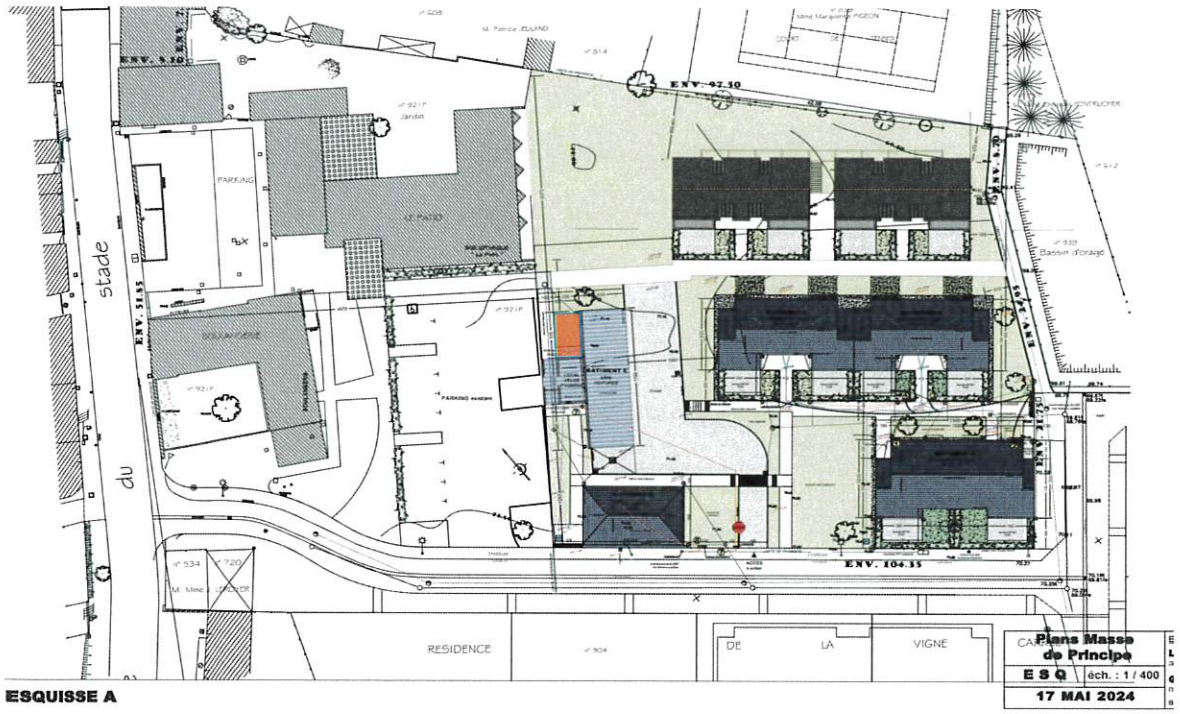
Excusés avec procuration : M. ROUILLARD Emmanuel donne pouvoir à Vincent SINOQUET, Mme DESHOMMES Edith donne pouvoir à Mme RUBION Régine, Mme LEMOINE Lélia pouvoir donné à Joseph JOUAULT

Secrétaire de séance : M. Jonathan EON

Objet de la délibération : Création de 8 logements adaptés Résidence de la Vigne Carrée : adressage

Il convient, pour faciliter la fourniture de services publics, tel que les secours et la connexion aux réseaux, et d'autres services commerciaux comme la délivrance du courrier et des livraisons, d'identifier clairement les adresses des immeubles.

M. le Maire informe les membres présents qu'il appartient au Conseil municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues, voies, places et lieux-dits de la commune et présente le plan du lotissement.



Envoyé en préfecture le 27/11/2025
Reçu en préfecture le 27/11/2025
Publié le
ID : 035-213502644-20251127-2025_113-DE

Il propose de valider les adresses suivantes à l'adresse Résidence de la vigne carrée :

Numéro de logement	Adresse
n°1	17
n°2	18
n°3	19
n°4	20
n°5	21
n°6	22
n°7	23
n°8	24

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ACCEPTE** cette proposition,
- **AUTORISE** M. le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

pour : 15 , contre : 0 , abstention : 0

Pour copie conforme,
Le Maire,
Joseph JOUAULT

Le Secrétaire de séance,
M. Jonathan EON

SAINT-DIDIER
35220 (Ille et Vilaine)